



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 31/07/2024

Portant permission de stationnement
Secteur Ouest
réserveation de stationnement pour
déménagement
RUE GEORGES CLEMENCEAU

le 13/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 21 et face au n° 21. réserveation de stationnement pour déménagement

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Nord Est, Secteur Nord /
Gare et Secteur Centre / Le Port
Occupations de places par véhicule - sur
stationnement non payant - avec
prestations municipales
AVENUE DE VERDUN

travaux d'aménagement intérieur du 19/08/2024 au 06/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 106 sur 2 places.

Secteur Centre / Le Port
réserveation de stationnement pour
déménagement
RUE DU MARCHÉ COUVERT

le 09/08/2024, le stationnement sera interdit sur l'emplacement livraison face au n° 3. réserveation de stationnement pour déménagement

CIRCULATION - STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port
occupation du domaine public et
Occupations de places par véhicule - sur
stationnement non payant - avec
prestations municipales
RUE BERTRAND DU GUESCLIN

du 26/08/2024 au 05/09/2024, mise en place d'un stationnement au droit du n° 1
occupation du domaine public

Surface occupée : 6 m²

du 26/08/2024 au 05/09/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 6 sur 1 place.
pour des travaux de couverture

Secteur Centre / Le Port
réserve de stationnement pour
déménagement
PLACE DU GENERAL DE GAULLE

15 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

le 13/08/2024, le stationnement sera interdit au droit du n° 15 sur 2 places. réserve de stationnement pour
déménagement

Secteur Kercado
réserve de stationnement pour
déménagement
IMPASSE DU BON REPOS

le 19/08/2024, le stationnement sera interdit conformément au plan ci-joint.
réserve de stationnement pour déménagement

STATIONNEMENT
Secteur Sud Est
RUE YVES MAINGUY

À compter du 27/08/2024 et jusqu'au 30/08/2024, en raison de travaux d'aménagement d'un plateau dans la
portion de voie comprise entre la RUE DES HAUTES PLAINES (accès Nord) et la RUE DES HAUTES
PLAINES (accès Est) la circulation des véhicules est interdite.
La déviation se fera dans les 2 sens par la RUE DES HAUTES PLAINES

STATIONNEMENT
Secteur Ouest et Secteur Cliscouët
GIRATOIRE DU VINCIN et CD 101

En raison de travaux de voirie :

GIRATOIRE DU VINCIN

À compter du 26/08/2024 et jusqu'au 06/09/2024, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

CD 101

À compter du 26/08/2024 et jusqu'au 06/09/2024, La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

STATIONNEMENT
Secteur Ouest et Secteur Centre / Le
Port
RUE LAZARE HOCHE, RUE ALAIN-RENE
LESAGE et PLACE MAURICE MARCHAIS

En raison de travaux de renouvellement d'une vanne du 02/09/2024 au 03/09/2024

RUE HOCHE

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 03/09/2024, dans la portion de voie comprise entre la PLACE MAURICE MARCHAIS et le PARKING DES TRENTES, la circulation sera interdite de 20h30 à 6h00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

l'AVENUE JEAN MONNET

GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS

BOULEVARD DE LA PAIX,

RUE ALAIN-RENE LESAGE

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 03/09/2024, la circulation des véhicules est interdite de 20h30 à 6h00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

RUE DU POT D'ETAIN,

RUE ADOLPHE THIERS

PLACE MAURICE MARCHAIS

AVENUE JEAN MONNET

GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS

BOULEVARD DE LA PAIX,

PLACE MAURICE MARCHAIS

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 03/09/2024, dans la portion de voie comprise entre la RUE JOSEPH LE BRIX et la RUE ALAIN-RENE LESAGE, la circulation sera interdite

Une pré-signalisation sera mise au carrefour PLACE MAURICE MARCHAIS (accès sud)/ RUE ADOLPHE THIERS et indiquera " rue barrée à 100 m".

STATIONNEMENT
Secteur Centre / Le Port
RUE JEANNE D'ARC

À compter du 27/08/2024 et jusqu'au 28/08/2024, en raison d'un déménagement 39 RUE JEANNE D'ARC, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit du déménagement.

Le véhicule sera autorisé à stationner sur la chaussée et en partie sur la bande cyclable.

STATIONNEMENT - CIRCULATION
Secteur Cliscouët et Secteur Sud
Ouest / Conleau
AVENUE DU MARECHAL JUIN

À compter du 02/09/2024 et jusqu'au 06/09/2024, en raison de travaux sur les réseaux d'eaux usées / assainissement et d'eau potable les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE RENE ROECKEL et la RUE DES SALINES :

La circulation des véhicules est interdite.

Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens :

RUE SOEUR ODETTE JOSSE
RUE JEAN-FRANCOIS DE SURVILLE
RUE DE L'AMIRAL RONARC'H,
AVENUE WISTON CHURCHILL
GIRATOIRE DU RACKER
AVENUE DU MARECHAL JUIN

STATIONNEMENT - CIRCULATION
Secteur Sud Est et Secteur Centre /
Le Port
RUE DU JOINTO

Le 28/08/2024, en raison de travaux de pose d'une boîte d'eaux usées les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE ALFRED ROTH et la RUE PAUL HELLEU :

La circulation des véhicules est interdite ;

Le stationnement des véhicules est interdit face au n° 23 bis sur 3 places.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

RUE ALFRED ROTH,
RUE DES URSULINES,
RUE PAUL HELLEU,

STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare
RUE DE METZ

Le 27/08/2024, en raison de travaux de renouvellement d'un tampon, dans la portion de voie comprise entre la RUE HONORE DAUMIER et la RUE CLAUDE DEBUSSY, la circulation sera interdite.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

RUE DU 10EME R.A.
RUE CLAUDE DEBUSSY

STATIONNEMENT
Secteur Ouest
RUE DU VINCIN

Le 26/08/2024, RUE DU VINCIN, en raison de travaux de réfection d'une tranchée, dans la portion de voie comprise entre l'ALLEE DE LA MARE et le GIRATOIRE DE LA MARE, la circulation sera interdite. Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens :

AVENUE DE KERANGUEN
GIRATOIRE DE KERGUEN
VOIE DE LIAISON ARMOR-KERANGUEN
GIRATOIRE DE L'ARMOR
AVENUE DE LA MARNE

STATIONNEMENT - CIRCULATION
Secteur Sud Ouest / Conleau et
Secteur Centre / Le Port
RUE MADAME MOLE

À compter du 21/08/2024 et jusqu'au 23/08/2024, en raison de travaux de branchement d'eaux usées, les prescriptions suivantes s'appliquent dans la portion de voie comprise entre la RUE PAUL VALERY et la RUE GILBERT

GASNIER :

La circulation des véhicules est interdite ;

Le stationnement des véhicules est interdit au droit et face au n° 88

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

STATIONNEMENT
Secteur Sud Ouest / Conleau
AVENUE DU MARECHAL JUIN

À compter du 19/08/2024 et jusqu'au 20/08/2024, en raison de travaux de création d'une fontaine, le cheminement des piétons sera interdit sur le chemin piétonnier situé entre L'AVENUE DU MARECHAL JUIN et le PONT DE KERINO.

STATIONNEMENT
Secteur Sud Est, Secteur Nord Est et
Secteur Centre / Le Port
RUE JEAN MARTIN et RUE DU VAL BEAUPRE

En raison de travaux d'inspection et de curage du réseau d'eaux usées :

À compter du 28/08/2024 et jusqu'au 30/08/2024, RUE JEAN MARTIN, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de 20h30 à 6h00

À compter du 28/08/2024 et jusqu'au 30/08/2024, RUE DU VAL BEAUPRE, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de 20h30 à 6h00.

STATIONNEMENT
Secteur Nord / Gare
ALLEE GABRIELLE REJANE et RUE DES
GRANDES MURAILLES

En raison de travaux d'ITV et d'hydrocurage sur les réseaux d'eaux usées :

À compter du 26/08/2024 et jusqu'au 30/08/2024, ALLEE GABRIELLE REJANE, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de 20h30 à 6h00

À compter du 26/08/2024 et jusqu'au 30/08/2024, RUE DES GRANDES MURAILLES, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de 20h30 à 6h00

Secteur Centre / Le Port
PLACE SAINT-PIERRE, RUE DE LA
MONNAIE, PLACE DES LICES, RUE SAINTVINCENT,
PLACE LUCIEN LAROCHE,
PLACE LEON GAMBETTA, ESPLANADE
SIMONE VEIL
MESSE NOTRE DAME D'ARVOR

Le 15/08/2024, en raison d'une cérémonie, les prescriptions suivantes s'appliquent :

PLACE SAINT-PIERRE,
RUE DE LA MONNAIE,
PLACE LUCIEN LAROCHE,
PLACE DES LICES,
RUE SAINT-VINCENT,
PLACE LEON GAMBETTA
ESPLANADE SIMONE VEIL

La procession motivant le présent arrêté aura lieu de 12h00 à 13h30 sur les voies sus-nommées ;

Pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue, de 12h30 à 13h30, par périodes n'excédant pas 15 minutes ;

L'organisation est autorisée à occuper PLACE SAINT PIERRE le 15/08/2024 de 10h00 à 13h00.

Afin d'assurer la sécurité de la procession, l'organisation placera des bénévoles équipés de gilets haute visibilité aux intersections suivantes :

Intersection PLACE DU POIDS PUBLIC / PLACE DES LICES

Intersection PLACE GAMBETTA / GIRATOIRE DU MOULIN DU ROY

Intersection PLACE GAMBETTA / RUE ALEXANDRE LE PONTOIS

Des bénévoles seront présents en début et fin de cortège durant la totalité de l'évènement.

Secteur Centre / Le Port

À compter du 05/08/2024 et jusqu'au 07/08/2024, en raison de l'organisation de l'été des potiers le stationnement des véhicules est interdit de 08 h 00 à 18 h 00 PLACE THEODORE DECKER et sur le PARKING du 6 RUE JEAN-MARIE ALLANIC. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'évènement.